



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2013

Vu le rapport de la Commission de l'administration, affaires économiques et communication, séances des 30 septembre, 8 et 14 octobre, 11 et 20 novembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

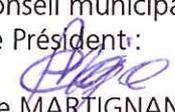
DECIDE

à l'unanimité, soit par 31..... oui /0..... non /0..... abstentions

d'adopter le statut du personnel de l'administration municipale annexé à la présente délibération, et de fixer son entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président:


Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2013

Vu le plan d'aménagement N° 26602 de l'îlot situé entre les avenues des Communes-Réunies et Eugène-Lance, le chemin des Rambossons et le prolongement du chemin des Palettes, adopté par le Conseil d'Etat le 25 juillet 1973,

Vu que ce plan d'aménagement prévoyait la cession gratuite au domaine public d'une partie de l'ancienne parcelle N° 2817, qui a été divisée depuis lors en deux parcelles N° 4564 (privée) et N° 4'565 (commune de Lancy),

Vu que la parcelle N° 4564 a fait l'objet d'une densification par la construction d'un immeuble de logements conformément à l'autorisation de construire DD 98277-3,

Attendu que l'autorisation de construire susvisée prévoyait, avant la délivrance du permis d'habiter, la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 4565 en faveur de la parcelle N° 4564,

Vu le projet d'acte élaboré par Me Vincent BERNASCONI, notaire, et le plan de servitude établi par le bureau Ph. W. HUBER, N. CHAPPUIS, Ph. CALAME, ingénieurs géomètres officiels,

Vu l'article 30, lettre k, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 novembre 2013,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

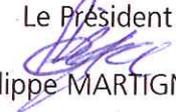
DECIDE

à l'unanimité, soit par 31. oui / ..0. non / ...0. abstentions

1. d'accepter la constitution d'une servitude de distance et vue droite, sur la parcelle N° 4565 (fonds servant), propriété de la Commune de Lancy, au profit de la parcelle N° 4564 (fonds dominant), (divers propriétaires), et au profit de l'Etat de Genève, conformément au plan de servitude établi par le bureau Ph. W. HUBER, N. CHAPPUIS, PH. CALAME, ingénieurs géomètres officiels ;
2. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2013

Vu le PLQ 29'591 adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009, prévoyant la réalisation de nouveaux collecteurs séparatifs pour assainir les nouvelles constructions au nord-ouest de la parcelle du quartier de la Chapelle ;

Vu le projet d'urbanisation de la partie nord-ouest du plan localisé de quartier 29'591 et la construction de 300 nouveaux logements dans le quartier de la Chapelle ;

Vu la nécessité de réaliser des nouveaux collecteurs séparatifs privés eaux claires/eaux usées (1^{ère} étape) pour la partie en aval du chemin de Compostelle ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 380'000.— pour la réalisation de collecteurs séparatifs privés eaux claires/eaux usées (1^{ère} étape) pour la partie en aval du chemin de Compostelle ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710041.501136 ;

3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710041.141111 ;
4. de financer ce crédit par :
 - Des participations financières des propriétaires privés, estimées à Fr. 285'000.--, par le compte des recettes d'investissements, rubrique 631, compte 710041.631703 ;
 - Une subvention cantonale, estimée à Fr. 25'650.— (27%), par le compte des recettes d'investissements, rubrique 661, compte 710041.661821 ;
 - Un prélèvement sur le fonds de la taxe d'écoulement estimé à Fr. 69'350.--, par le compte des recettes d'investissements, rubrique 612, compte 710041.612787 (selon disponibilité du fonds) ;
5. sous réserve d'un financement intégral de ce crédit, d'amortir le solde éventuel en 30 ans à compter de 2014, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 23 janvier 2003 approuvant un crédit d'étude de Fr. 50'000.-- pour financer l'inventaire des mesures d'aménagement existantes au chemin des Palettes ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 12'535.55 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 12'535.55 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour financer l'inventaire des mesures d'aménagement existantes au chemin des Palettes ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623201.501246 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623201.141001 ;
4. d'amortir cette somme en 5 ans, à compter de 2009, 1^{ère} année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Philippe Martignano
Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 30 septembre 2010 approuvant un crédit d'étude de Fr. 200'000.-- destiné à couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation du concours d'architecture de la crèche La Chapelle-les-Sciers ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 24'146.80 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 24'146.80 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation du concours d'architecture de la crèche La Chapelle-les-Sciers ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 541710.503129 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 541710.143501 ;
4. d'amortir cette somme en 5 ans, à compter de 2011 si le concours n'est pas suivi de réalisation, ou en 30 ans, à compter de 2011 si le concours est suivi de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 541710.331000 ;



Certifie conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 18 décembre 2008 approuvant un crédit d'étude de Fr. 210'000.-- pour des travaux de rénovation-transformation de l'école des Palettes au Grand-Lancy ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 49'463.05 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 49'463.05 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour des travaux de rénovation-transformation de l'école des Palettes au Grand-Lancy ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210210.503222 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210210.143271 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2010, 1^{ère} année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210290.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Philippe Martignano
Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 19 octobre 2006 approuvant un crédit de construction de Fr. 480'000.-- pour le réaménagement de la chaussée de l'avenue des Grandes-Communes comprise entre le viaduc et le raccordement sur le chemin du Bac ;

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 51'448.90 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par *31* oui / *0* non / *0* abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 51'448.90 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour le réaménagement de la chaussée de l'avenue des Grandes-Communes comprise entre le viaduc et le raccordement sur le chemin du Bac ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623070.501016 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623070.141051 ;
4. d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2009, 1^{ère} année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Philippe Martignano
Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 24 juin 2010 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 233'000.-- destiné aux travaux complémentaires pour le réaménagement du chemin des Mouilles ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 11'904.05 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par *31* oui / *0* non / *0* abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 11'904.05 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour les travaux complémentaires pour le réaménagement du chemin des Mouilles ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623100.501017 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623100.141011 ;
4. d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2011 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Philippe Martignano
Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 15 octobre 2009 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour des travaux de rénovation des façades et réfection intérieure de la villa située au 13, chemin des Recluses au Petit-Lancy ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 23'499.85 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

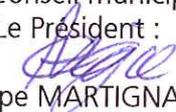
par 31 oui / non / abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 23'499.85 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour des travaux de rénovation des façades et réfection intérieure de la villa située au 13, chemin des Recluses au Petit-Lancy ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 951117.503778 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 951117.123111 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 27 mai 2010 approuvant un crédit de construction de Fr. 5'500'000.-- pour la réalisation d'un ensemble buvette, vestiaires et gradins dans le périmètre du stade de Lancy-Florimont ;

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 786'330.25 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

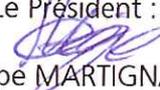
par 27 oui / 4 non / 0 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 786'330.25 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour la réalisation d'un ensemble buvette, vestiaires et gradins dans le périmètre du stade de Lancy-Florimont ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 343200.503957 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 343200.143371 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2011 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 343200.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Philippe MARTIGNANO



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 décembre 2013

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 26 mai 2011 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 4'290.83 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 décembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 4'290.83 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 142226.506107 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 142226.146001 ;
4. d'amortir cette somme en 10 ans, à compter de 2012 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 149100.331000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Philippe MARTIGNANO